

**VILLE DE DISRAELI
M.R.C. DES APPALACHES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Disraeli tenue au lieu des séances, le 10 mars 2025 à 19 h 00 heures, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités & villes de la province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Daniel Roy

Siège #2 - Germain Martin

Siège #3 - Alain Daigle

Siège #4 - Martial Matteau

Siège #5 - Claude Jolicoeur

Siège #6 - Jean-François Marois

Formant quorum sous la présidence de M. Charles Audet, maire. Mme Kim Côté, directrice générale et greffière, est également présente.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 19 h 00.

03-2025-058

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE,

II EST PROPOSÉ PAR MARTIAL MATTEAU
ET RÉSOLU

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que proposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 10 février 2025
- 4 - RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL
- 5 - CORRESPONDANCE
- 6 - TRÉSORERIE
 - 6.1 - Comptes
- 7 - RAPPORTS DES COMITÉS / DÉPÔT DIVERS DOCUMENTS
 - 7.1 - Rapport mensuel des permis du Service d'urbanisme
- 8 - RÉGLEMENTATION
 - 8.1 - Adoption du règlement # 728 « Règlement relatif aux branchements aqueduc-égout »
 - 8.2 - Fermeture d'une partie de chemin public (97, avenue Montcalm)
- 9 - AFFAIRES NOUVELLES
 - 9.1 - Administration générale et finances
 - 9.1.1 - Proclamation de la Journée nationale de promotion de la santé mentale positive
 - 9.1.2 - Fin de la période de probation - Engagement officiel de M. Pascal Dufresne à titre de directeur du service des travaux publics
 - 9.1.3 - Demande de la Fondation Mira pour la tenue d'une collecte de fonds sur la voie publique
 - 9.1.4 - Mandat pour recouvrer des arrérages de taxes
 - 9.1.5 - Contribution 2025 à l'Office d'habitation du Sud des Appalaches
 - 9.1.6 - Achat de bureaux administratifs pour réaménagement

- 9.1.7 - Achat d'équipements pour la Marina Municipale de la Ville de Disraeli
- 9.1.8 - Achat d'une banque d'heures auprès de Cyber 3D pour la mise à jour et/ou dépannage sur nos systèmes informatiques
- 9.1.9 - Changement de fournisseur pour le site internet de la Ville de Disraeli
- 9.1.10 - Achat d'une tondeuse de finition rotative
- 9.2 - Sécurité publique
 - 9.2.1 - Sécurité incendie - Dépôt et rapport annuel au Ministère de la Sécurité publique pour l'activité incendie 2024
- 9.3 - Transport
 - 9.3.1 - Octroi du contrat pour les travaux de réfection de trottoirs et bordures pour l'année 2025
 - 9.3.2 - Octroi du contrat des travaux de pavage pour l'année 2025
- 9.4 - Hygiène du milieu et logement social
 - 9.4.1 - Mandat à la firme Stantec pour la mise en place d'une base de données géomatique
- 9.5 - Loisirs, culture et vie communautaire
 - 9.5.1 - Autorisation de dépenses pour le remplacement de deux condenseurs à l'Aréna Isothermic de Disraeli
 - 9.5.2 - L'Alternative - Zone neutre
- 9.6 - Urbanisme et revitalisation
- 10 - POINT D'INFORMATION
- 11 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

03-2025-059

3.1 - Séance ordinaire du 10 février 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN DAIGLE
ET RÉSOLU

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2025 tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

4 - RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les conseillers font état de leurs dossiers respectifs.

5 - CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffier dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 10 février 2025.

Redevances : subvention qui a été versée en décembre dernier dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles...23 514.45 \$ pour 2024 MELCCFP selon la performance de l'élimination.

FQM, UMQ, ADMQ, MAMH, ... sensibilisation à l'achat local

6 - TRÉSORERIE

03-2025-060

6.1 - Comptes

La directrice générale et greffière fait la lecture des comptes de 3 000 \$ taxes incluses et plus.

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte du registre cumulatif des achats détaillé pour la période du mois de février 2025 au montant de 358 090,78 \$;

EN CONSÉQUENCE,

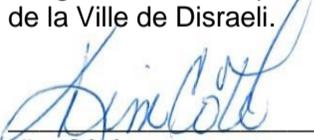
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE JOLICOEUR
ET RÉSOLU

QUE soit approuvé le paiement des comptes du registre cumulatif des achats détaillés pour la période du mois de février 2025, qui totalise 358 090,78 \$;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Kim Côté, directrice générale et greffière, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la Ville de Disraeli.



Kim Côté
Directrice générale et greffière

7 - RAPPORTS DES COMITÉS / DÉPÔT DIVERS DOCUMENTS

7.1 - Rapport mensuel des permis du Service d'urbanisme

Monsieur Daniel Roy dépose le rapport des permis du service d'urbanisme pour le mois de février 2025 et énonce quelques statistiques sur le nombre de permis émis et la valeur des travaux.

8 - RÉGLEMENTATION

03-2025-061

8.1 - Adoption du règlement # 728 « Règlement relatif aux branchements aqueduc-égout »

CONSIDÉRANT QUE que la Ville de Disraeli a pour objectif d'assurer une gestion efficace et durable des eaux pluviales et de protéger l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de modifier les règlements relatifs au branchement des gouttières et à leur raccordement au réseau afin d'assurer une gestion adéquate des eaux pluviales;

CONSIDÉRANT QU'une révision des exigences de branchement est nécessaire afin d'éviter toute surcharge du réseau et de garantir la durabilité de l'infrastructure;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et qu'un projet de ce règlement ont été adoptés à la séance ordinaire du 10 février 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-FRANÇOIS MAROIS
ET RÉSOLU

QUE soit adopté le règlement numéro 728 relatif aux branchements aqueduc-égout, tel que déposé.;

QUE les propriétaires de bâtiments doivent désormais s'assurer que les gouttières de leur propriété ne soient pas raccordées au réseau d'égout sanitaire;

QUE tout propriétaire devra s'assurer que ses installations respectent les normes techniques de raccordement à la municipalité et soumettre un plan de conformité au service des travaux publics suivant l'adoption de ce règlement;

QUE La ville mettra à disposition des propriétaires un guide pratique pour la mise en œuvre des normes de raccordement, ainsi qu'un service de consultation pour toute question technique.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

03-2025-062

8.2 - Fermeture d'une partie de chemin public (97, avenue Montcalm)

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de l'immeuble situé au 97, avenue Montcalm, à Disraeli, soit Jacques Lessard, Carole Lessard, Micheline Lessard, Normand Lessard et Dominique Lessard, désirent régulariser l'empiétement de leur propriété sur le domaine public;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli est disposée à procéder à la fermeture de la partie de rue contiguë à l'immeuble de, Jacques Lessard, Carole Lessard, Micheline Lessard, Normand Lessard et Dominique Lessard, soit le 97, avenue, Montcalm à Disraeli;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions du 2e paragraphe de l'article 67 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1) et de l'article 29.19 de la Loi sur les cités et villes (L.R.O., chapitre C-19), permettant de régir, par règlement, tout empiétement sur une voie publique et les modalités d'occupation du domaine public;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 7.2 du Règlement no 656 relatif à l'occupation du domaine public, permet de procéder à la cession d'une parcelle de terrain dans la mesure où le bien visé n'est pas affecté à l'utilité publique et qu'une résolution en ce sens est adoptée par la Ville de Disraeli;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN MARTIN
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Disraeli ferme comme voie publique, une partie de l'avenue Montcalm se décrivant comme suit: «Une lisière de terrain étant une partie de l'assiette de l'avenue Montcalm, située sur le territoire de la Ville de Disraeli, province de Québec, GON 1E0, connue et désignée comme étant une partie du lot numéro 6 638 340 du cadastre du Québec, dans la circonscription de Thetford, avec les améliorations, circonstances et dépendances » conformément à la description technique déposée par l'arpenteur-géomètre Eric Bujold en date du 13 février 2025 sous le numéro 11 824 de ses minutes.

9 - AFFAIRES NOUVELLES

9.1 - Administration générale et finances

03-2025-063

9.1.1 - Proclamation de la Journée nationale de promotion de la santé mentale positive

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge »;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN MARTIN
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Disraeli proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge ».

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

03-2025-064

9.1.2 - Fin de la période de probation - Engagement officiel de M. Pascal Dufresne à titre de directeur du service des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a procédé à l'engagement de M. Pascal Dufresne à titre de directeur du service des travaux publics en août 2024;

CONSIDÉRANT QUE M. Pascal Dufresne fait un excellent travail et répond aux exigences pour pourvoir de façon permanente ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE JOLICOEUR
ET RÉSOLU

QUE prenne fin à compter de ce jour la période de probation de M. Pascal Dufresne à titre de directeur du service des travaux publics;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

03-2025-065

9.1.3 - Demande de la Fondation Mira pour la tenue d'une collecte de fonds sur la voie publique

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Mira inc. ne reçoit aucune subvention et son financement dépend entièrement des dons du grand public;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Mira inc. désire effectuer une collecte de fonds le 15 mai 2025 ou le 16 mai 2025, en cas de pluie, sur le territoire de la Ville de Disraeli;

CONSIDÉRANT QUE cette collecte sera localisée à l'intersection de la rue St-Joseph et la rue Champlain entre 07h00 et 16h00;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Mira inc. doit avoir les autorisations nécessaires auprès du ministère des Transports de même que de la Sûreté du Québec pour l'utilisation des routes numérotées;

CONSIDÉRANT QUE cette collecte sera effectuée sous la gouverne des Chevaliers de Colomb du Conseil 3053;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN DAIGLE
ET RÉSOLU

QUE soit autorisée la Fondation Mira Inc. à tenir une collecte de fonds le 15 mai 2025 ou le 16 mai 2025 prochain entre 07h00 et 16h00, à l'intersection de la rue St-Joseph et la rue Champlain.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

03-2025-066

9.1.4 - Mandat pour recouvrer des arrérages de taxes

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble correspondant au matricule 3885-43-3882-9-000-0000 est en défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Ville de Disraeli juge opportun de prendre les procédures nécessaires afin de recouvrer les arrérages de taxes en cause;

CONSIDÉRANT QUE la firme Morency, société d'avocats représente usuellement la ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL ROY
ET RÉSOLU

QUE Morencysociété d'avocats soit mandaté pour entreprendre tout recours nécessaire aux fins de recouvrer les arrérages de taxes dus;

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

03-2025-067

9.1.5 - Contribution 2025 à l'Office d'habitation du Sud des Appalaches

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'administration de l'Office d'habitation du Sud des Appalaches a adopté les prévisions budgétaires 2025 pour le secteur Disraeli à sa dernière rencontre de janvier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli verse annuellement une quote-part représentant 10% du déficit budgétaire de l'Office d'habitation du Sud des Appalaches;

CONSIDÉRANT QUE la somme à verser à l'Office d'habitation du Sud des Appalaches pour l'année 2025 est établie à 3 313\$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE JOLICOEUR
ET RÉSOLU

QUE soit autorisé le versement de la participation financière de la Ville de Disraeli à l'Office d'habitation du Sud des Appalaches au montant de 3 313 \$ pour l'année 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

03-2025-068

9.1.6 - Achat de bureaux administratifs pour réaménagement

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli procède à un réaménagement de ses espaces de travail afin d'optimiser l'ergonomie et l'efficacité des employés dans un environnement à aire ouverte, sans travaux de construction ni d'installation électrique;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de bureaux modulaires et d'équipements associés permettra de mieux répondre aux besoins des employés tout en respectant le budget prévu;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-FRANÇOIS MAROIS
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Disraeli approuve la dépense de 4125 \$ avant taxes pour l'achat de bureaux administratifs modulaires et de support à écran, et ce, afin de compléter le réaménagement du bureau à aire ouverte;

QUE la Ville de Disraeli procédera à la commande et à la gestion de cet achat dans le respect du budget alloué, tout en veillant à ce que les équipements respectent les critères de qualité et d'ergonomie requis.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

03-2025-069

9.1.7 - Achat d'équipements pour la Marina Municipale de la Ville de Disraeli

CONSIDÉRANT QUE la table froide actuelle utilisée au service de restauration de la Marina Municipale de la Ville de Disraeli est arrivée au terme de sa vie utile et qu'il est nécessaire de la remplacer afin de respecter les normes exigées par le MAPAQ (Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec);

CONSIDÉRANT QUE le service de restauration de la Marina Municipale doit se conformer aux exigences de Revenu Québec et se doter d'une caisse enregistreuse afin de garantir la conformité des transactions financières;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN MARTIN
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Disraeli approuve la dépense de 6094.68 \$ pour l'achat d'une nouvelle table froide conforme aux normes du MAPAQ et de 3101.52 \$ pour l'achat d'une caisse enregistreuse, pour un montant total de 9196.20 \$;

QUE la Ville de Disraeli procédera à l'acquisition des équipements mentionnés ci-dessus, en veillant à respecter le budget alloué et à assurer la conformité aux exigences réglementaires.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

03-2025-070

9.1.8 - Achat d'une banque d'heures auprès de Cyber 3D pour la mise à jour et/ou dépannage sur nos systèmes informatiques

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation du tarif horaire à partir du 1^{er} octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE cette banque d'heures peut être utilisée sur une période de plus de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT QUE Cyber 3D se doit d'intervenir pour divers problèmes informatiques et/ou mises à jour sur les systèmes informatiques de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN DAIGLE
ET RÉSOLU

QUE les membres du conseil autorisent l'achat d'une banque d'heures au coût de 6 898.50 \$ taxes incluses auprès du fournisseur Cyber 3D.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

03-2025-071

9.1.9 - Changement de fournisseur pour le site internet de la Ville de Disraeli

CONSIDÉRANT QUE le site internet actuel de la Ville de Disraeli ne répond plus aux besoins croissants de la municipalité en termes de performance et d'accessibilité;

CONSIDÉRANT QU'une analyse détaillée a permis de déterminer un nouveau fournisseur offrant des services supérieurs en termes de qualité et d'adaptabilité aux besoins spécifiques de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la sélection de ce nouveau fournisseur permettra à la Ville de Disraeli d'améliorer l'expérience citoyenne, de faciliter l'accès à l'information publique et de répondre aux exigences technologiques modernes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL ROY
ET RÉSOLU

QUE le contrat avec le fournisseur actuel pour la gestion du site internet de la Ville de Disraeli soit résilié;

QUE le conseil municipal approuve la sélection de Numérique comme nouveau fournisseur pour la création, la gestion, et la maintenance du site internet de la Ville de Disraeli, à compter du début avril;

QUE la direction générale de la Ville de Disraeli soit autorisée à signer les documents nécessaires pour formaliser ce changement de fournisseur et s'assurer que le transfert se fasse de manière fluide, tout en garantissant la continuité des services en ligne pour les citoyens;

QUE la Ville de Disraeli consacre un budget de 5 007.16 \$ pour la mise en place et la transition vers le nouveau fournisseur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

03-2025-072

9.1.10 - Achat d'une tondeuse de finition rotative

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Disraeli désire faire l'acquisition d'une tondeuse de finition rotative triplex de 10 pieds afin d'effectuer l'entretien de ses parcs et espaces verts;

CONSIDÉRANT QUE cet achat vise à remplacer l'ancienne tondeuse de finition rotative, qui a atteint la fin de sa vie utile;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli avait prévu une dépense au budget 2025 pour faire cette acquisition;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Cubex nous a fourni une estimation au montant de 20 200.00 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN DAIGLE
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Disraeli autorise l'achat d'une tondeuse de finition rotative triplex de 10 pieds pour un montant de 20 200.00 \$ avant taxes, à l'entreprise Cubex, conformément à l'estimation fournie par le fournisseur, qui est en ligne avec le budget alloué pour l'année 2025, et que cette dépense soit inscrite au budget pour l'exercice financier en cours.

QUE soit autorisé le maire et la directrice générale à signer les documents si rattachant.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

9.2 - Sécurité publique

03-2025-073

9.2.1 - Sécurité incendie - Dépôt et rapport annuel au Ministère de la Sécurité publique pour l'activité incendie 2024

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Appalaches a signé un protocole d'entente avec le Ministère de la Sécurité publique relativement à l'établissement de schéma de couverture de risques en matière d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Appalaches s'est engagée à déposer un rapport final d'activités;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIAL MATTEAU
ET RÉSOLU

QUE le rapport d'activités de l'année 2024 en regard du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et de sa mise en œuvre soit déposé et adopté;

QUE la Ville de Disraeli mandate la MRC des Appalaches à transmettre le rapport d'activité de l'année 2024 au Ministère de la Sécurité publique;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

9.3 - Transport

03-2025-074

9.3.1 - Octroi du contrat pour les travaux de réfection de trottoirs et bordures pour l'année 2025

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics pour les priorités de réfection de trottoirs et bordures pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE les priorités font état de travaux de réfection de trottoirs et bordures à exécuter à différents endroits dans la Ville de Disraeli;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a invité 3 entrepreneurs à fournir des prix pour les travaux de réfection de trottoirs et bordures pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT le résultat obtenu lors de l'ouverture des soumissions le 26 février dernier, et la réception d'une seule soumission :

ART.	NATURE DE L'OUVRAGE	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE (M ² /M.L.)	TOTAL (TPS/TVQ incluses)
1.0	TROTTOIRS			
1.1	Trottoir monolithique en béton de 1,5 m de large	200 m ²	175.00\$ + taxes	40 241.25\$
1.2	Bordure monolithique en béton	50 m.l.	135.00\$ + taxes	7 760.81\$
Total				48 000.06\$

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-FRANÇOIS MAROIS
ET RÉSOLU

QUE soit octroyé le contrat pour les travaux de réfection de trottoirs et bordures à l'entreprise Lambert & Grenier inc. selon le document d'appel d'offres.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

03-2025-075

9.3.2 - Octroi du contrat des travaux de pavage pour l'année 2025

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du directeur du Service des travaux publics pour les besoins en pavage pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a invité 3 entrepreneurs à fournir des prix pour des travaux de pavage durant l'année 2025;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus lors de l'ouverture des soumissions le 26 février dernier :

Produits	Nombre de tonnes	Prix (avant taxes) / tonne métrique	Total (avant taxes)	Soumissionnaire
ESG-14	96	124\$	62,412.00\$	Construction DJL inc.
EB10C	4	127\$		
EB10S	400	125\$		

Produits	Nombre de tonnes	Prix (avant taxes) / tonne métrique	Total (avant taxes)	Soumissionnaire
ESG-14	96	130\$	64,224.00\$	Groupe Colas Québec inc.
EB10C	4	136\$		
EB10S	400	128\$		

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN DAIGLE
ET RÉSOLU

QUE soit octroyé le contrat pour les travaux de pavage pour l'année 2025 à l'entreprise Construction DJL Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, en conformité selon le document d'appel d'offres.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

9.4 - Hygiène du milieu et logement social

03-2025-076

9.4.1 - Mandat à la firme Stantec pour la mise en place d'une base de données géomatique

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli désire procéder à la mise en place d'une base de données géomatique en lien avec réseau routier (linéaire, bordure et trottoir), réseau d'aqueduc avec accessoires (bornes d'incendie, vannes, chambres de vanne, réducteurs de pression), réseau d'égout avec accessoires (regards, puisards), bâtiment, parc, zonage, matrice graphique;

CONSIDÉRANT QUE la firme Stantec a soumis une proposition pour effectuer les travaux nécessaires à cette géolocalisation;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de la firme Stantec a été jugée conforme aux besoins de la Ville et compétitive en termes de coûts et de qualité;

CONSIDÉRANT QUE selon la politique de gestion contractuelle actuelle de la Ville de Disraeli, celle-ci peut mandater des firmes de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL ROY
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Disraeli autorise le maire et la directrice générale à signer tout document nécessaire pour confier à la firme Stantec le mandat de procéder à la mise en place d'une base de données géomatique en lien avec réseau routier (linéaire, bordure et trottoir), réseau d'aqueduc avec accessoires (bornes d'incendie, vannes, chambres de vanne, réducteurs de pression), réseau d'égout avec accessoires (regards, puisards), bâtiment, parc, zonage, matrice graphique;

QUE le montant de 15 000,00 \$ du contrat, tel que proposé par Stantec , soit approuvé, et que les fonds nécessaires à l'exécution du mandat soient alloués dans le budget de la Ville de Disraeli.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

9.5 - Loisirs, culture et vie communautaire

03-2025-077

9.5.1 - Autorisation de dépenses pour le remplacement de deux condenseurs à l'Aréna Isothermic de Disraeli

CONSIDÉRANT QUE les équipements à l'Aréna Isothermic de la Ville de Disraeli sont désuets;

CONSIDÉRANT QUE deux condenseurs pour le système de réfrigération de l'Aréna Isothermic de Disraeli doivent être changés;

CONSIDÉRANT QUE Réfrigération Thetford est mandaté pour effectuer les travaux de mise aux normes par le remplacement de deux condenseurs;

CONSIDÉRANT QUE le montant total des travaux s'élève à 126 827.74 \$ pour l'achat et l'installation des deux condenseurs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli dispose des sommes pour cette mise à niveau;

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente la somme équivalente à 25% du coût total des travaux est requis à la commande;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE JOLICOEUR
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Disraeli désire octroyer le mandat de mise aux normes à l'entreprise Réfrigération Thetford pour un montant de 126 827,74 \$;

QUE la Ville de Disraeli débourse dès maintenant un montant 31 706.94 \$ équivalent à 25% du coût total du projet comme acompte.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

03-2025-078

9.5.2 - L'Alternative - Zone neutre

CONSIDÉRANT QUE la demande de l'organisme l'Alternative Appalaches concernant l'implantation d'une zone neutre sur notre territoire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-FRANÇOIS MAROIS
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Disraeli participe au projet de la zone neutre en collaboration avec l'organisme l'Alternative Appalaches en fournissant gratuitement un stationnement pour instaurer la zone neutre en face du centre communautaire J.N Plante situé au 888, rue St-Antoine, Disraeli (Qc), G0N 1E0.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

9.6 - Urbanisme et revitalisation

10 - POINT D'INFORMATION

Question de Jacques Rousseau et Jean-Yves Landry :

Horticulture 2024 : 33900\$ en salaire et 5346.15\$ pour l'achat de fleurs et d'articles pour une total de 39 246.15\$ (40 000\$ au budget soit 34 000\$ en salaire et 6000\$ en fleurs et articles)

Pour 2025 : 46 000 \$ au budget (38 000 \$ salaire et 8 000 \$ en fleurs et articles)

Tora : 600\$ annuel pout le container et ensuite le bois est à la tonne chez Gaudreau...René nous a confirmé qu'il ne brulait pas le bois de construction car il y a trop de cochonnerie

Au besoin seulement :

le 24 décembre déneigement : les 5 employés ont fait 4,5 heures le 25 décembre fuite et sablage (champagnat, champoux, 112) : bruno et donald 4.5 heures

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des personnes de l'assistance. La période de questions débute à 19h34 et se termine à 19h47.

La directrice générale et greffière atteste qu'aucune question n'a été transmise par écrit.

03-2025-079

12 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIAL MATTEAU
ET RÉSOLU

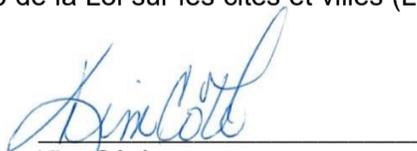
QUE soit levée cette séance à 19h48.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Je, Charles Audet maire, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / greff. de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19).



Charles Audet
Maire



Kim Côté
Directrice générale et greffière